

Accueil > Extrait d'acte de naissance

Extrait d'acte de naissance

Autorisations d'urbanisme

Mis à jour le 10 février 2016 par « direction de l'information légale et administrative »

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier la conformité des travaux par rapport aux règles d'urbanisme. Selon l'importance des travaux, il faut déposer un permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable. Avant de commencer les travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme pour obtenir des informations sur le terrain faisant l'objet de travaux.

Articles connexes

- Certificat d'urbanisme
- Déclaration préalable de travaux
- Permis de construire
- Permis d'aménager
- Permis modificatif (permis de construire ou d'aménager)
- Permis de démolir
- Transfert d'un permis de construire ou d'aménager
- Contestation d'une autorisation d'urbanisme

•

Taxe d'aménagement

Pour en savoir plus

- Guide pratique relatif à l'accessibilité des logements Information pratique -Ministère chargé de l'environnement
- <u>Site géofoncier de l'ordre des géomètres-experts</u> Information pratique Ministère chargé de l'urbanisme
- Site d'information sur la protection des réseaux et canalisations Information pratique -Ministère chargé de l'urbanisme
- Site MonChezMoi Information pratique Ministère chargé du logement

Voir aussi...

- Travaux (particuliers)
- Urbanisme BTP (professionnels)
- Affichage de l'autorisation d'urbanisme sur le terrain (particuliers)
- Autorisation de défrichement (professionnels)
- Travaux sur un monument historique ou aux abords d'un monument historique (professionnels)
- Autorisation pour installer une éolienne domestique ou agricole (professionnels)





Mairie de Nargis

1, rue de la Mairie 45210 Nargis 02 38 26 03 04 <u>accueil@mairie-nargis.fr</u>

Source URL: http://www.mairie-nargis.com/vie-pratique/demarches-administratives/extrait-dacte-denaissance?publication=N319